

Ce quatrième démembrement de la paroisse du Cap-Santé a été et devra rester le dernier. Elle n'est plus en état de subir de nouvelles pertes, comme le déclare l'Ordinaire, dans la lettre que nous venons de reproduire. Or, ce qui était vrai il y a trente ans, l'est encore bien davantage aujourd'hui. On peut même dire que le Cap-Santé a été un peu trop morcelé, et que de nouveaux empiètements sur son territoire compromettraient définitivement son existence. Sa population — dont le chiffre est stationnaire depuis longtemps — est maintenant à peine suffisante pour subvenir aux charges nombreuses qui lui incombent. Par conséquent, toute nouvelle tentative de la dépouiller ne pourra jamais être accueillie autrement que par une fin de non-recevoir.

Bien que l'érection canonique de Ste Jeanne de Neuville ait eu lieu en 1867, le décret permettant la construction d'une église, avec sacristie et presbytère, ne fut accordé que le 24 février 1868. Ces édifices sont construits sur un terrain de deux arpents de front sur quatre de profondeur, donnés pour cette fin par MM. Narcisse Beaudry et Basile Mottard. Ce site ne présente que l'inconvénient de n'être pas central.

M. Godbout, comme ses prédécesseurs, s'efforçait par tous les moyens en son pouvoir, de promouvoir le bien spirituel de ses paroissiens. C'est pourquoi il sollicita et obtint, par un décret en date du 7 novembre 1868, le privilège de l'exposition solennelle du S. Sacrement dans l'église du Cap-Santé, pendant les trois jours qui suivent le Mercredi des Cendres. Il devançait ainsi, de quatre ans, l'établissement des Quarante-Heures dans le diocèse de Québec. La rubrique prescrite n'était cependant pas la même. L'exposition, durant les deux premiers jours, était permise seulement depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, et le troisième jour, jusqu'après l'office de l'après-midi. Il y avait, chaque jour, grand'messe solennelle suivie d'un sermon, et bénédiction avant la réposition du S. Sacrement.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC.— Les Quarante-Heures auront lieu à St-Pierre, I. O., le 21; à St-Cyrille, le 23; à Ste-Julie, le 25.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, Cap-Santé, Portneuf.